

# L'oppidum gaulois de Moulay

Maître d'ouvrage  
DREAL Pays de la Loire  
Recherches archéologiques  
Inrap

Prescription et contrôle scientifique  
Service régional de l'archéologie,  
Drac Pays de la Loire  
Responsable scientifique  
Elven Le Goff, Inrap



E. Bourhis © Inrap

À Moulay, la fouille d'un des plus grands *oppida* de la Gaule a débuté en fin d'année 2009. L'*oppidum* (*oppida* au pluriel) est le nom donné par Jules César aux villes celtiques qu'il trouva devant lui lors de la conquête de la Gaule (de -57 à -51 avant notre ère). Ce terme est habituellement employé par les archéologues pour désigner les grandes agglomérations fortifiées à caractère urbain de l'ensemble de l'Europe celtique.

L'*oppidum* de Moulay, connu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et qualifié de « camp de César » fut longtemps considéré comme une fortification militaire romaine. Dans les années 1970, les premières investigations archéologiques sur la commune révèlent l'origine gauloise du lieu et de l'ouvrage défensif.

## Les données anciennes : une enceinte fortifiée de 12 ha.



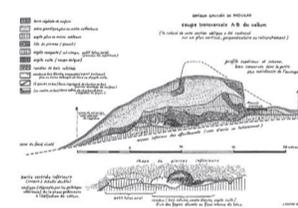
G. Leroux © Inrap

Reconnue sur environ 12 ha, l'enceinte de hauteur est aménagée à l'extrémité d'un promontoire granitique localisé à la confluence de la Mayenne et de l'Aron. Cet éperon rocheux est naturellement défendu par les vallées encaissées des deux rivières. Les versants de l'éperon présentent des falaises pouvant dépasser une hauteur de 20 m. Le promontoire est en revanche largement ouvert vers le nord-est. Sur ce côté, un rempart massif a été édifié à l'époque gauloise de façon à clôturer cet espace total de 12 ha, à l'intérieur duquel est installé le cœur du bourg actuel de Moulay.

Les différentes interventions réalisées entre 1972 et 1975 par Jacques Naveau (archéologue, conseil général de Mayenne) à l'intérieur de cette enceinte fortifiée ont permis de reconnaître des traces d'habitat (foyers, perles en verre, poteries, meules à grains, importations d'amphores vinaires importées du nord de l'Italie etc.) et d'activités métallurgiques (moule de bronzier et scories) de la fin de la période gauloise (II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècle avant notre ère).



A. Valais © Inrap



d'après J. Naveau, 1972

Le rempart monumental était à l'origine précédé d'une douve imposante marquant la limite de l'enceinte fortifiée. D'une hauteur conservée de 6 à 8 m, il présente une base de 20 m de large. Si le rempart n'apparaît dans le paysage actuel que sous la forme d'une simple levée de terre, la coupe réalisée dans celle-ci en 1972 révèle un ouvrage plutôt complexe avec parement de façade en pierres et probablement plusieurs étapes de sa construction.

Un rempart secondaire en pierres sèches de 3 m de large, faisant office de parapet de contour, a également été identifié sur le reste du pourtour de l'« Enceinte du Bourg », en sommet de falaise. Une poterne (petite entrée en chicane) existe à la pointe ouest de l'éperon.

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)

Inrap  
Institut national de recherches archéologiques préventives



50%



40%



5%



5%

Co-financeurs : Coût des fouilles archéologiques : 6,4 millions d'euros

Maître d'ouvrage : Préfet de la région des Pays-de-la-Loire

Les témoins liés à la période gallo-romaine, qui succède à la période gauloise (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècle de notre ère), sont rares à l'intérieur de cet espace et se résument à quelques éléments matériels. En revanche, plusieurs structures d'habitat associées à la période du haut Moyen Age ont été reconnues (VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle de notre ère), ainsi que des sarcophages en calcaire coquillier découverts au XIX<sup>e</sup> siècle, autour de l'église.

Localisé à seulement une dizaine de kilomètres de l'agglomération antique de Jublains, l'*oppidum* de Moulay apparaît alors comme un site majeur de l'époque gauloise pour le secteur. Plus au sud, avec ses 55 ha reconnus, l'*oppidum* d'Entrammes correspondait quant à lui au plus vaste site fortifié de la cité des Diablintes (peuple gaulois dont le territoire supposé occupait les deux tiers nord du département de la Mayenne).



A. Valais © Inrap

Concernant l'église de Moulay proprement dite, la technique de construction des murs de la nef en « petit appareil » (petits moellons quadrangulaires et calibrés) ainsi que la trace d'une ancienne arche en plein cintre, en briques, conservée dans le mur de l'église du XVII<sup>e</sup>, nous indiquent une origine ancienne de l'édifice religieux, ou du moins qu'elle intègre le plan d'un important bâtiment plus vieux pouvant peut-être se rapporter à la période romaine (temple ?). La position très particulière de l'église de Moulay, au centre de l'enceinte fortifiée et sur son point culminant, accrédite l'éventuel rôle particulier joué par l'ancien bâtiment, qui peut lui-même peut-être succéder à un édifice cultuel antérieur, de la période gauloise (?).



Le territoire présumé des Aulerques Diablintes à l'époque



Le territoire des Aulerques Diablintes à l'époque gallo-romaine



Au début du Moyen Age

E. Bourhis © Inrap

## Les données du diagnostic : un *oppidum* reconnu sur 135 ha.

En 2004, à l'occasion du contournement routier de la RN 162, passant à moins de 300 m à l'est de l'« *Enceinte du Bourg* », un diagnostic archéologique a été mené par l'Inrap sur près de 9 km. La suite du promontoire rocheux est marquée par la présence de nombreux vestiges de la fin de la période gauloise et la découverte d'un nouveau rempart, long de 1 200 m, qui rejoint en ligne droite les vallées de La Mayenne et de L'Aron au niveau d'une zone de resserrement naturelle du plateau rocheux.

Localisée à 1 000 m en amont du premier rempart de l'enceinte de 12 ha, cette nouvelle ligne défensive modifie considérablement la morphologie générale du site, tel qu'il était connu jusqu'alors. La surface ainsi définie par les deux enceintes concentriques avoisine désormais les 135 ha.

Plus grand site identifié aujourd'hui sur le territoire des Aulerques Diablintes, l'occupation de Moulay correspond également au plus vaste *oppidum* reconnu sur le Massif armoricain et intègre maintenant la catégorie des grands *oppida* européens, jusqu'à présent ignorés dans cette partie occidentale de la Gaule.



G. Leroux © Inrap

En dehors de l'*oppidum*, le diagnostic de 2004 a révélé de nombreux autres indices de sites archéologiques des périodes gauloise et romaine. Sur la commune d'Aron, « *au Panveau* », un établissement agricole contemporain de l'*oppidum* de Moulay a fait l'objet d'une fouille en 2006. Deux autres interventions complémentaires sont prévues en 2011 sur la commune de Moulay, aux lieux-dits de « *La Garde* » et de « *La Hucherie* » où deux enclos protohistoriques ont également été identifiés.

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)

Inrap  
Institut national de recherches archéologiques préventives



50%



40%



5%



5%

Co-financeurs : Coût des fouilles archéologiques : 6,4 millions d'euros

Maître d'ouvrage : Préfet de la région des Pays-de-la-Loire

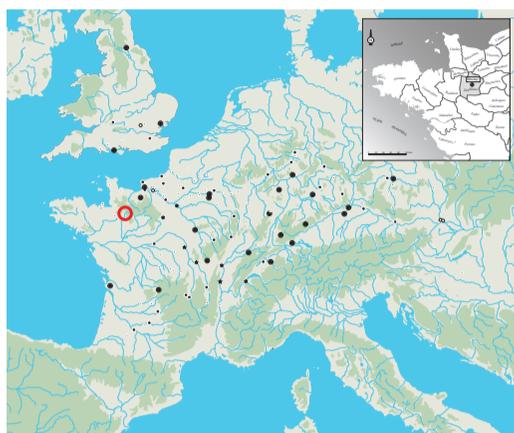
## Des enjeux scientifiques d'intérêt européen

La localisation géographique et l'envergure de l'*oppidum* de Moulay en font très certainement le chef-lieu de la cité des Aulerques Diablintes, peuple gaulois occupant globalement la majeure partie du département actuel de la Mayenne. Au début de la période romaine (fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère), le centre de pouvoir se déplace à Jublains qui devient dès lors la nouvelle capitale du territoire politique (*Noviodunum* : *Novio* « nouveau » et *dunum* « fortification »). Il s'installe ensuite à Mayenne, au nord de Moulay, à partir de l'époque carolingienne (IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle). L'ensemble de ces sites, rassemblés au sein d'un espace restreint, permet une approche relativement rare (à l'échelle d'un territoire) de l'évolution des sociétés gauloise et antique. Ces trois sites voisins illustrent aussi la permanence de l'autorité politique et son évolution sur plus d'un millénaire.

L'intérêt de la fouille de l'*oppidum* de Moulay offre pour sa part un cadre d'étude unique en Europe et relève d'enjeux scientifiques multiples.

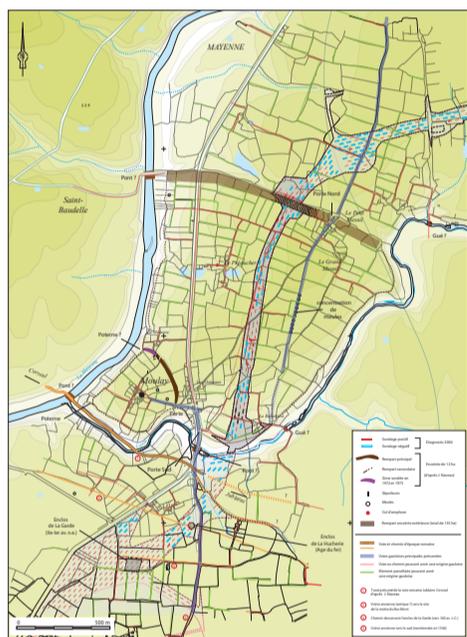
## Une zone d'étude hors norme

L'ampleur de la surface étudiée permet une analyse spatiale approfondie de la distribution des vestiges dont les premiers éléments recueillis montrent d'ores et déjà la complexité de l'organisation. Outre la tentative de définition de secteurs d'activités spécialisés au sein de la ville fortifiée (zones résidentielles, artisanales etc.), un des enjeux de l'opération archéologique tient dans la comparaison des données obtenues au cours de la fouille avec celles acquises anciennement pour l'« *Enceinte du Bourg* ».



Localisation de l'*oppidum* de Moulay, chef lieu de la cité gauloise des Aulerques Diablintes. Avant l'identification de l'*oppidum* de 135 ha, à Moulay, le nord-ouest de la Gaule était considéré à l'écart du phénomène des grands *oppida* de l'Europe celtique. (E. Le Goff d'après V. Guichard, 2008)

## Le territoire agraire environnant l'*oppidum*



Plan interprétatif des éléments conservés dans le paysage, sur l'*oppidum* et son environnement immédiat. E. Le Goff © Inrap

L'étude du paysage et de la campagne gauloise environnante est envisageable, sur plusieurs km<sup>2</sup>, grâce à la confrontation des nombreuses données du diagnostic archéologique, conjuguées à celles de la fouille et certains éléments parcellaires et viaries figurant encore sur le cadastre local du XIX<sup>e</sup> siècle. L'origine gauloise de nombreux chemins creux encore perceptibles aujourd'hui a pu être démontrée. L'identification de nombreuses fermes gauloises sur le tracé de la déviation routière indique clairement l'existence de nombreux habitats ruraux voisins et de leurs champs connexes. Ces éléments traduisent d'emblée une emprise très forte sur le sol d'un pouvoir politique et économique stable. L'étude de plusieurs fermes contemporaines de l'*oppidum* fait ainsi partie du projet de fouille (enclos de "La Hucherie" et de "La Garde"). Ces éléments importants devraient permettre de mieux appréhender le lien social et économique entre ces habitats périphériques et le vaste site fortifié de Moulay.

## L'étude du rempart septentrional au *Mesnil*

L'étude d'un rempart gaulois sur plus de 220 m est exceptionnelle. L'ouvrage massif présente aujourd'hui une base comprise entre 10 m et 30 m de largeur et est conservé sur une hauteur minimale de 2 à 3 m. La présence d'assises de blocs de pierre, observées sous la végétation, suggère fortement l'existence d'un parement externe. La morphologie de l'ouvrage suppose également une armature interne dont la nature reste à définir. L'opportunité de démanteler le rempart sur une telle distance, afin de mettre en relation les différentes phases de sa construction avec d'éventuels vestiges sous-jacents, est ici un élément important. L'hypothèse d'entrées supplémentaires sur la façade septentrionale de l'*oppidum*, antérieures au dernier état visible aujourd'hui, n'est pas à exclure.

La partie arrière de la limite défensive semble présenter un plan légèrement incliné qui pourrait faciliter un accès au sommet de l'ouvrage. Cette zone est naturellement propice à la conservation des sols et des aménagements anthropiques adjacents au rempart, ou antérieurs à celui-ci, suite à l'étalement des matériaux de construction et son érosion inéluctable. Cette frange *intra muros* au rempart où des sols peuvent être conservés représente une surface d'environ 2 300 m<sup>2</sup>.

www.inrap.fr

Inrap  
Institut national de recherches archéologiques préventives



50%



40%



5%



5%

Co-financeurs : Coût des fouilles archéologiques : 6,4 millions d'euros

Maître d'ouvrage : Préfet de la région des Pays-de-la-Loire

## Aspects méthodologiques, la fouille archéologique

Elle débute par une phase de décapage de la terre végétale à l'aide d'une pelle mécanique et de tracto-bennes sur l'ensemble de la zone à étudier. Cette opération délicate s'opère nécessairement sous le contrôle d'un archéologue. La plupart du temps, les vestiges archéologiques apparaissent immédiatement sous ce niveau de labours, à seulement 0,30 m sous les sols actuels.



E. Le Goff © Inrap



H. Paitier © Inrap

Les vestiges archéologiques du site de l'*oppidum* de Moulay, tout comme ceux de la plupart des sites de la période gauloise, correspondent à des excavations réalisées par l'homme dans le sol et qui ont entaillé le substrat géologique. Ils peuvent avoir plusieurs fonctions : trous de poteau pour la construction des bâtiments, fosses de bâtiments semi-enterrés pour abriter des ateliers, puits, fosses de stockage, fossés de partition, chemins creux, fosses d'extraction ou de plantation d'arbres etc.). Ils se distinguent du sol naturel par un remplissage de couleur souvent plus foncé et une texture différente. Les structures archéologiques apparues sont ensuite cartographiées. Le topographe prend alors des mesures précises avec un théodolite qui permettront de dresser le plan général des vestiges découverts.



E. Le Goff © Inrap



E. Le Goff © Inrap



E. Le Goff © Inrap

La fouille des structures, par le biais de coupes et de sondages, vise à déterminer leur profil de creusement, leur mode de remplissage et si possible leur fonction primaire. L'archéologue prend en compte la stratigraphie (organisation chronologique des couches de matériaux de remplissage) pour comprendre leur dynamique de comblement. Les objets retrouvés à l'intérieur de ces couches correspondent à des rejets détritiques effectués au moment de l'abandon des excavations (vaisselle domestique, meules à grains, outils etc.). C'est l'étude de ces différents éléments mobiliers, par des spécialistes, qui permet aux archéologues de dater les contextes de découverte et d'apporter des informations précieuses quant à la vie quotidienne des habitants (alimentation, évolution de formes de vaisselle, mode vestimentaire, artisanat etc.).

L'objectif de la fouille archéologique d'un site est d'enregistrer le maximum d'informations observées (relevés stratigraphiques, plans, photographies etc.) pour en restituer sa mémoire disparue.

## L'exploitation des données

L'exploitation des données scientifiques se poursuit après la phase de fouille. Elle nécessite souvent l'intervention de spécialistes en sciences complémentaires : études paléo-environnementales (études des graines brûlées et des pollens, études des bois conservés, géomorphologiques (évolution sédimentaire liée à l'action de l'homme sur l'environnement), archéozoologiques (étude des ossements de faune) et études de mobiliers (céramiques, amphores, meules, outils en fer, parures etc.). Les observations de terrain ainsi que les interprétations des archéologues sont consignées dans un rapport de fouille. Elles sont ensuite développées dans des ouvrages scientifiques et peuvent être révélées au public lors d'expositions muséographiques.

L'ensemble de cette chaîne opératoire est la seule manière de restituer l'image d'ensemble d'un site, où se dessinent les bâtiments d'habitation, les zones artisanales, les enclos, les aménagements agraires etc. L'étude archéologique d'un site oublié est ainsi la seule façon de comprendre l'histoire passée des sociétés.

La fouille de l'*oppidum* de Moulay mobilise au totale une équipe de 29 archéologues de l'Inrap, dont 25 personnes en permanence sur le terrain.



C. Moreau © Inrap



C. Moreau © Inrap

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)

Inrap  
Institut national de recherches archéologiques préventives



50%



40%



5%



5%

Co-financeurs : Coût des fouilles archéologiques : 6,4 millions d'euros

Maître d'ouvrage : Préfet de la région des Pays-de-la-Loire

# Les premiers résultats

Les fouilles archéologiques menées sur l'oppidum depuis l'hiver 2009, portent sur la partie méridionale de l'emprise de la déviation de la RN 162, au nord du chemin de "La Rabottière". Une bande de 10 m de largeur correspondant à la piste d'accès aux différentes zones de fouilles a également été abordée sur 1,4 km et permet d'avoir une idée assez précise de la densité et de la nature des vestiges sur la totalité du tracé. La surface des zones traitées avoisine aujourd'hui plus de la moitié du projet global.

Selon les éléments du diagnostic archéologique de 2004, le secteur méridional ne devait *a priori* pas livrer beaucoup de vestiges et pouvait correspondre à une zone faiblement occupée, voire vierge. La fouille a démontré le contraire.

## Les maisons et leurs dépendances

Sur l'ensemble de la zone étudiée aujourd'hui (6 ha), une cinquantaine de bâtiments a été découverte. Il n'en reste que les fondations, matérialisées par des trous de poteau creusés dans le sol. La distribution spatiale ordonnée, associée à la régularité des modules employés pour les architectures, confirme l'idée d'espaces lotis parfois délimités au sol par de petits fossés/talus.

Le respect d'orientations communes évoque une gestion rationnelle de l'espace urbain. Les édifices correspondent pour la plupart à des maisons d'habitation plus ou moins importantes et à leurs dépendances (annexes, greniers à planchers surélevés). Ces derniers permettaient de protéger les denrées alimentaires (réserves de blé par exemple) des intempéries et des rongeurs. Il existe aussi des bâtiments à vocation artisanale.



Plan d'une maison gauloise type.  
E. Le Goff © Inrap



Restitution d'un grenier sur l'oppidum de Moulay. E. Le Goff © Inrap

## Des quartiers aux fonctions précises

L'occupation interne de l'oppidum atteste l'existence de quartiers aux fonctions spécifiques (résidentielle, artisanale, espaces publics, etc.) caractéristiques des villes. Un très grand bâtiment à la configuration atypique renvoie vraisemblablement à un édifice communautaire. La mise au jour d'un mobilier archéologique particulier à proximité (récipients en lignite, bracelet en verre) peut évoquer une fonction singulière (bâtiment public, sanctuaire?).

De manière générale, le mobilier découvert correspond à des objets souvent fragmentaires, rejetés dans diverses excavations qui ont pu servir de dépotoirs. Ces déchets, issus de la vie quotidienne et des activités artisanales pratiquées au sein de l'agglomération (métallurgie du fer et du bronze, commerce etc.), illustrent les divers pôles économiques de la ville et le niveau de vie des habitants.



Plan d'un grand bâtiment à la configuration atypique. E. Le Goff © Inrap

## Un réseau d'axes de circulation

La ville est structurée par de nombreuses voies de circulation (rues, ruelles). Un certain nombre de limites parcellaires encore visibles sur le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle s'inscrivent également dans le schéma de structuration de l'espace interne de l'oppidum suggéré par les fossés gaulois et bien évidemment le rempart monumental du Mesnil. Ces limites, reléguées aujourd'hui au rang de simples bornages parcellaires, peuvent correspondre également à d'autres axes de circulation anciens fossilisés dans le paysage.

Les entrées principales de l'agglomération sont quant à elles identifiées en dehors de la zone de fouille. Une première porte de la ville est aménagée sur le côté nord de l'oppidum à hauteur du hameau du "Petit Mesnil". Au sud, une autre porte se trouvait à l'entrée de la commune de Moulay, au niveau de la RN 162. A la faveur de notre intervention, une troisième porte a été repérée sur ce même côté, immédiatement à l'est de la ferme de "La Rabottière". Elle emprunte un vaste talweg pénétrant l'oppidum. Elle se trouve en vis-à-vis de la porte du "Petit Mesnil". Les deux entrées étaient reliées par une importante voie d'accès, probablement un large chemin creux. La découverte de nombreuses meules gauloises comblant un ancien chemin, lors de travaux de remembrements agraires dans les années 1970, peut aujourd'hui être rapportée selon toute évidence à cet axe de circulation.

### Références bibliographiques

GUICHARD (V.), 2008 : Consensus autour d'un phénomène hétérogène. In : *Naissance de la ville*. Archéopages n° 20 - Octobre 2007, Institut national de recherches archéologiques préventives, 2008, p. 6-11.

NAVEAU (J.), 1972 : *L'oppidum gaulois de MOULAY (Mayenne)*, rapport de fouille de l'année 1972, D.R.A.C./Service Régional des Pays-de-Loire, Nantes.

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)



50%



40%



5%



5%

Co-financeurs : Coût des fouilles archéologiques : 6,4 millions d'euros

Maître d'ouvrage : Préfet de la région des Pays-de-la-Loire